

RCS : ORLEANS  
Code greffe : 4502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 01686  
Numéro SIREN : 891 835 415  
Nom ou dénomination : 2HM

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2021 sous le numéro de dépôt 9779

## **2HM**

Société par actions simplifiée  
Au capital de 7.500 euros  
Siège social : 20 Rue André Dessaux - 45400 FLEURY LES AUBRAIS  
RCS ORLEANS N° 891 835 415

### **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 Juin 2021**

L'an deux mille vingt-et-un,  
Le trente Juin,  
A quatorze heures,

Les associés de la société **2HM** (dite « *la Société* »), se sont réunis au siège social, sur convocation du Président faite conformément aux statuts.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hakime BOUIALA, en sa qualité de Président de la Société.

#### **Sont présents ou représentés :**

- **Monsieur Hakime BOUIALA**, propriétaire de .....5000 actions,
- **Monsieur Hamed DOUAIFIA**, propriétaire de .....2500 actions,

Le Président constate que l'Assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée,
- les statuts de la Société.

Puis Le Président déclare que son rapport, le texte des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Prise d'acte des cessions d'actions
2. Approbation de la nouvelle répartition du capital
3. Nomination d'un Directeur Général
4. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

HB

1 HD

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

#### **AUTORISATION DE CESSION DE 500 ACTIONS DANS LA SOCIETE 2HM**

L'Assemblée Générale,

Statuant aux conditions de quorum et de vote des décisions extraordinaires,

Conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts,

Connaissance prise des projets de cessions d'actions suivants :

- Cession par **Monsieur Hakime BOUIALA** de 500 actions au prix de 500 € au total, au profit de **Monsieur Hamed DOUAIFIA**, qui accepte, la pleine propriété de cinq cents (500) actions de valeur nominale de cinq cents (500) euros entièrement souscrites et libérées, dont il est propriétaire dans le capital de la société 2HM.

**Dispense expressément et irrévocablement, Monsieur Hakime BOUIALA des formalités de notifications prescrites par l'article 11 des statuts, et renonce de manière définitive à toute action en justice pour non-respect des formalités susvisées,**

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **DEUXIEME RESOLUTION**

#### **APPROBATION DE LA NOUVELLE REPARTITION DU CAPITAL**

En cas de réalisation de la cession d'actions entre **Monsieur Hakime BOUIALA**, le Cédant, et **Monsieur Hamed DOUAIFIA**, le Cessionnaire, dans un délai de 2 (deux) mois à compter de la signature des présentes, les associés soussignés prennent acte que la répartition du capital social serait la suivante :

Associés	Nombre d'actions souscrites	Pourcentage de participation
<b>Monsieur Hakime BOUIALA</b> 9 Rue Médéric – 92110 CLICHY	4500	60%
<b>Monsieur Hamed DOUAIFIA</b> 2 Impasse Raymond Queneau – 75018 PARIS	3000	40%
<b>TOTAL</b>	<b>7500</b>	<b>100%</b>

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

HB

2  
AD

**3. TROISIEME DECISION**  
**NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL**

Les associés de la Société, décident à l'unanimité de nommer en qualité de directeur général de la Société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée,

**Monsieur Hamed DOUAIFIA,**  
Né le 12 février 1978 à Souk Ahras (ALGERIE),  
De nationalité française,  
Demeurant 2 Impasse Raymond Queneau – 75018 PARIS

**Monsieur Hamed DOUAIFIA** déclare accepter ces fonctions et s'engage à exercer dans le respect des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article 14 des statuts.  
La rémunération du Directeur Général sera déterminée par une décision ultérieure des associés.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**QUATRIÈME**  
**TROISIEME RESOLUTION**  
**POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au cabinet K-EXPERTISE sise au 1bis, rue du Révérend Père Christian Gilbert – 92600 ASNIERES SUR SEINE, pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

\*\*

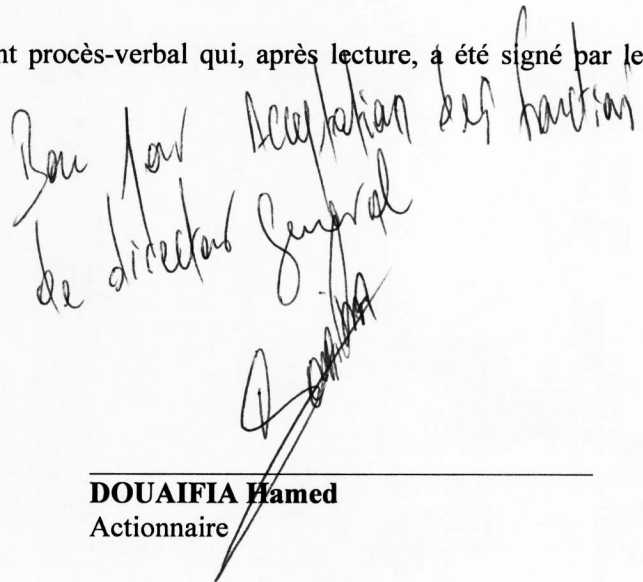
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et tous les associés présents.



---

**BOUIALA Hakime**  
Président, Actionnaire



---

**DOUAIFIA Hamed**  
Actionnaire

